

Passeport

**Les demandes de passeports se font en Mairie de
Châteaurenard.**

**Hôtel de ville
Rue Jentelin
13160 Châteaurenard**

04 90 24 35 35

Première DEMANDE ou RENOUELEMENT

- **2 photos d'identité identiques et récentes, COULEUR**, format « **spécial passeport** », de face, sans ombre à l'arrière, fond clair, neutre et uni, tête nue.
- **Extrait d'acte de naissance avec filiation**, à demander dans la commune de naissance.
- **Carte Nationale d'Identité** ou permis de conduire ou permis de chasse.
- **Un justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois** (E.D.F., eau, téléphone, G.D.F., impôts, loyer d'un organisme - ATTENTION : pas de quittance d'un particulier).

Si vous résidez chez une personne et que vous ne possédez pas de justificatif à votre nom, fournir :

- **une attestation d'hébergement** de la personne qui vous héberge,
- **une photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant**,
- **un justificatif de domicile de l'hébergeant.**
- **Timbres Fiscaux de 86 EUROS** à acheter dans une trésorerie ou dans un bureau de tabac.
- **Si la nationalité française a été acquise récemment** et si vous ne possédez pas de Carte Nationale d'Identité française, fournir un justificatif de nationalité (décret, déclaration, certificat).
- **Pour le renouvellement, rendre le passeport périmé.**

LES PASSEPORTS POUR MAJEURS SONT VALABLES 10 ANS.

MODIFICATION POUR UN CHANGEMENT D'ADRESSE OU D'ETAT CIVIL

- **2 photos d'identité identiques et récentes, COULEUR**, format « **spécial passeport** », de face, sans ombre à l'arrière, fond clair, neutre et uni, tête nue.
- **Extrait d'acte de naissance avec filiation**, à demander dans la commune de naissance.
- **Carte Nationale d'Identité** ou permis de conduire ou permis de chasse.
- **Un justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois** (E.D.F., eau, téléphone, G.D.F., impôts, loyer d'un organisme - ATTENTION : pas de quittance d'un particulier).

Si vous résidez chez une personne et que vous ne possédez pas de justificatif à votre nom, fournir :

- **une attestation d'hébergement** de la personne qui vous héberge,
- **une photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant**,
- **un justificatif de domicile de l'hébergeant.**
- **Rendre le passeport à modifier.**

GRATUIT

EN CAS DE PERTE OU DE VOL

- Déclaration de perte établie en Mairie ou déclaration de vol établie à la gendarmerie.
- **2 photos d'identité identiques et récentes, COULEUR**, format « **spécial passeport** », de face, sans ombre à l'arrière, fond clair, neutre et uni, tête nue.
- **Extrait d'acte de naissance avec filiation**, à demander dans la commune de naissance.
- **Carte Nationale d'Identité** ou permis de conduire ou permis de chasse.
- **Un justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois** (E.D.F., eau, téléphone, G.D.F., impôts, loyer d'un organisme - ATTENTION : pas de quittance d'un particulier).

Si vous résidez chez une personne et que vous ne possédez pas de justificatif à votre nom, fournir :

- **une attestation d'hébergement** de la personne qui vous héberge,
- **une photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant**,
- **un justificatif de domicile de l'hébergeant.**
- **Si la nationalité française a été acquise récemment** et si vous ne possédez pas de Carte Nationale d'Identité française, fournir un justificatif de nationalité (décret, déclaration, certificat).
- **Timbres Fiscaux de 86 EUROS pour les majeurs** à acheter dans une trésorerie ou dans un bureau de tabac.
- **Timbres Fiscaux de 17 EUROS pour les mineurs de moins de 15 ans et de 42 EUROS pour les mineurs de 15 à 18 ans** à acheter dans une trésorerie ou dans un bureau de tabac.

POUR LES MINEURS (pour information, les mineurs ne peuvent plus figurer sur le passeport des parents)

MOINS DE 15 ANS : 17 EUROS
DE 15 A 18 ANS : 42 EUROS

- **2 photos d'identité identiques et récentes, COULEUR**, format « **spécial passeport** », de face, sans ombre à l'arrière, fond clair, neutre et uni, tête nue.
- **Extrait d'acte de naissance avec filiation**, à demander dans la commune de naissance.
- **Livret de famille.**
- **Carte Nationale d'Identité** s'il en possède une.
- **Carte Nationale d'Identité du responsable légal.**
- **Un justificatif de domicile des parents de moins de 3 mois** (E.D.F., eau, téléphone, G.D.F., impôts, loyer d'un organisme - ATTENTION : pas de quittance d'un particulier).
- **En cas de divorce**, fournir la convention définitive du divorce.

LES PASSEPORTS POUR MINEURS SONT VALABLES 5 ANS.